



Thônex

législature 2020-2025
délibération no107
séance du 21/06/2022

Délibération

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 330'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école du Pont-Bochet

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le conseil municipal a, dans sa séance du 10 mai 2022, voté un crédit de construction de CHF 980'000.- pour la rénovation du toit de la salle de gymnastique de l'école du Pont-Bochet ;
- Attendu que lors de cette séance le conseil municipal a demandé une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur cette partie de l'école du Pont-Bochet ;
- Vu que l'étude a été menée et il en ressort que le toit se prêterait bien à la production d'électricité ;
- Vu que les panneaux envisagés, de la marque Eternit, se posent en lieu et place de la couverture traditionnelle et qu'ils sont très résistants ;
- Vu que les tableaux électriques datent de la construction de l'école en 1972, et qu'ils devront être remplacés ;
- Vu le l'exposé des motifs fourni par le service technique ;
- Vu le préavis favorable de la commission écoles, jeunesse, sports du 3 mai 2022 ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 26 avril 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par voix pour, contre



législature 2020-2025
délibération no107
séance du 21/06/2022

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 330'000.-, en vue des travaux sur le toit de l'école Pont-Bochet pour la pose de panneaux photovoltaïques.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial, soit jusqu'en 2032.

Thônex, le 14 juin 2022 — PHG/cck

(DA-22-69)/cm 21/06/2022